

Compte rendu de la Réunion du Conseil Municipal

Du Lundi 16 novembre 2015

Présents : BERAL Didier – CREUS Béata – BERRET Patrick – DOMERGUE Vincent– CROZE-ARAUJO Christelle – GARAND Sophie – TAULEIGNE Thierry – PRAT Dimitri – COQUILLEAU David – MURILLON Luc – DUMOUTIER Stéphane

Absents excusés : EYRAUD Patricia – TESTE Julie – RICHARD Jean-Marie – GREGNAC Régine

Régine GREGNAC donne pouvoir à Stéphane DUMOUTIER

➤ **Contrat location coworking :**

Pour : 12 Contre : Abstention :

Le Maire présente la convention de mise à disposition d'une salle communale. Le montant de la redevance s'élève à 200 € par mois. Elle est consentie à compter de sa notification et sa transmission au contrôle de légalité et jusqu'au 31 décembre 2020. La commune est astreinte à un délai de préavis de 18 mois en cas de non renouvellement. Le montant de la redevance s'élève à 200 € nette de taxe par mois.

➤ **Désignation représentant au sein de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) :**

Pour : 12 Contre : Abstention :

Le Conseil Municipal a décidé de procéder, parmi ses membres, à la désignation de son représentant au sein de la CLETC. Cette commission est chargée de l'évaluation des charges transférées afin de permettre le calcul de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes du Vinobre à ses communes membres. Le Maire Didier BERAL a été élu représentant.

➤ **Bulletin municipal 2016:**

- **Tarifs des insertions publicitaires :**

Pour : 12 Contre : Abstention :

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder une remise de 40% aux professionnels de la commune et de fixer les tarifs des insertions publicitaires comme suit :

Professionnels de la commune :

- ¼ de page : 45 € TTC
- 1/3 de page : 60 € TTC
- ½ page : 75 € TTC

Professionnels hors de la commune :

- ¼ de page : 75 € TTC
- 1/3 de page : 100 € TTC
- ½ page : 125 € TTC

➤ **Bulletin municipal 2016 :**

- **Choix du prestataire :**

Pour : 12 Contre : Abstention :

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le devis de la société ACL Imprimerie 55 rue de Tartary 07200 AUBENAS d'un montant de 897,60 euros, pour l'édition et la gestion de l'impression du bulletin municipal 2016.

➤ Indemnité de conseil du trésorier année 2015 :

Pour : 8 Contre : Abstention : 4

Monsieur le trésorier d'Aubenas nous a adressé par courrier une demande d'indemnité de conseil et de confection de budget pour l'exercice 2015, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours. Au regard des services apportés à la collectivité, le Conseil Municipal décide le versement à ce titre d'un montant de 392,41 euros net.

➤ Noël des employés communaux :

Pour : 12 Contre : Abstention :

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à chacun des 11 agents communaux des chèques cadeaux d'un montant de 120 € pour Noël 2015.

➤ Recensement de la population : désignation et rémunération agents recenseurs

Pour : 12 Contre : Abstention :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder au recrutement de deux agents recenseurs. Leur rémunération est déterminée sur le montant correspondant au SMIC à temps complet sur une base mensuelle.

➤ Schéma Intercommunal du Département :

Pour : 12 Contre : Abstention :

Le Conseil Municipal approuve le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal présenté par le Préfet de l'Ardèche et donne un avis favorable à la mise en place, au 1^{er} janvier 2017, d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin d'AUBENAS et uniquement à ce projet.

➤ Adhésion SDE07 compétence facultative :

Pour : 12 Contre : Abstention :

Le Conseil Municipal décide de l'adhésion à la compétence facultative du SDE07, maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagée à compter de l'exercice 2016. Cette compétence est valable pour une durée de 6 ans.

➤ Décision modificative n°2 Budget Communal :

Pour : Contre : Abstention :

Ajourné.

➤ **Comité consultatif de cantine scolaire : mise à jour :**

Pour : Contre : Abstention :

Ajourné.

➤ **Révision PLU :**

Pour : 12 Contre : Abstention :

Le Conseil Municipal a décidé de modifier la délibération du 28 septembre 2015 afin de détailler les objectifs que la commune se fixe à atteindre au travers de cette révision.

➤ **Contrats des agents non titulaires :**

Pour : 12 Contre : Abstention :

Le Conseil Municipal approuve l'établissement d'une nouvelle convention de mise à disposition d'un agent par le Centre de Gestion. La durée du temps de travail de l'agent sera de 27 heures hebdomadaires à compter du 19 novembre 2015 et jusqu'au 31 octobre 2016.